

AUTRES DIPLOMES (DUT, BUT, DU, diplôme ingénieur, DFGSM, DFGSMa, DFASM etc.)

RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE DES ÉTUDES

Année universitaire 2023-2024

Vu l'avis du conseil de faculté du 10/07/2023

Vu la délibération de la commission de la formation et de la vie universitaire du 12/09/23

CHAMP :

Sciences Technologie et Santé en Environnement Tropical

Culture, Territoire et Sociétés plurielles dans l'océan Indien

DIPLOME :

NIVEAU(X) :

4^{ème} année 5^{ème} année 6^{ème} année

INTITULÉ :

Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales (DFASM)

RÉGIME :

formation initiale ; formation continue

MODALITÉS :

présentiel ; distanciel ; hybride ; alternance

**RESPONSABLE(S)
PEDAGOGIQUE(S) :**

DFASM1:

Docteur Cédric MAILLOT, cedric.maillot@univ-reunion.fr

Professeur Mohamed KHETTAB, mohamed.khettab@univ-reunion.fr

**GESTIONNAIRE(S)
PEDAGOGIQUE(S) :**

Faharoudine ABOUDOU, faharoudine.aboudou@univ-reunion.fr

Préambule

Le règlement spécifique des études a pour objectif de compléter et de prolonger le règlement général des études (RGE) en fixant, pour chacune des formations, les dispositions particulières liées notamment, aux conditions d'admission, à l'inscription pédagogique, à l'organisation des enseignements et aux contrôles de connaissances et des compétences. Il ne se substitue pas à lui.

1. Dispositions générales

1.1 Les conditions d'admission

CONDITIONS D'ADMISSION [dispositions fixées dans le règlement général des études - RGE] <i>(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)</i>	
Modalités particulières à préciser le cas échéant <i>(Les conditions d'admission doivent être complétées de façon détaillée. L'ensemble des éléments pris en compte doivent apparaître. Ex : notes prises en compte, formations conseillées, critères qualitatifs, formations spécifiques à suivre pour entrer dans cette formation (ex certification) ...)</i>	<input checked="" type="checkbox"/> Niveau de diplôme requis : Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales <input type="checkbox"/> Diplôme ou titre admis en équivalence requis : Passerelles (Niveau Master 2, Doctorat), candidature nationale sur dossier <input type="checkbox"/> VAPP (Validation des acquis professionnels et personnels) <input type="checkbox"/> Expériences de formation et/ou professionnelles attendues : (à préciser)

1.2 L'inscription

INSCRIPTION ADMINISTRATIVE ET PÉDAGOGIQUE

(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)

Modalités complémentaires à préciser (Quand? Où? Après de qui? Comment ? Etc.)

- Lieu(x) de l'inscription à préciser:
Dématérialisée : site internet de l'Université de La Réunion
<https://www.univ-reunion.fr/scolarite/inscriptions>
- Dates d'inscription à préciser
Voir date précisée par la DEPF sur le site <https://www.univ-reunion.fr/scolarite/inscriptions>

1.3 Objectifs de la formation

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES ET PROFESSIONNELLES DE LA FORMATION

Le deuxième cycle des études médicales a pour objectif l'acquisition des compétences génériques permettant aux étudiants d'exercer par la suite, en milieu hospitalier ou en milieu ambulatoire, les fonctions du troisième cycle et d'acquérir les compétences professionnelles de la formation dans laquelle ils s'engageront au cours de leur spécialisation.

Les compétences à acquérir sont celles de clinicien, communicateur, coopérateur, acteur de santé publique, praticien réflexif, scientifique, responsable aux plans éthique et déontologique.

Les enseignements portent essentiellement sur ce qui est fréquent ou grave ou constitue un problème de santé publique.

1. L'acquisition de connaissances relatives aux processus physiopathologiques, à la pathologie, aux bases thérapeutiques et à la prévention complétant et approfondissant celles acquises au cours du cycle précédent.
2. Une formation à la démarche scientifique.
3. L'apprentissage du raisonnement clinique.
4. L'acquisition des compétences génériques préparant au troisième cycle des études médicales.

La formation comprend :

— un tronc commun permettant d'atteindre les objectifs définis précédemment ;

— un parcours personnalisé pluriannuel au cours duquel l'étudiant pourra choisir :

1. D'approfondir ou de compléter ses connaissances et compétences dans un domaine médical transversal ou pluridisciplinaire.
2. D'approfondir ou de compléter ses connaissances et compétences favorisant une orientation vers la recherche dans le cadre d'un parcours approprié.
3. D'approfondir ou de compléter ses connaissances et compétences dans des disciplines non strictement médicales.

Le parcours personnalisé comprend des unités d'enseignement librement choisies parmi des formations dispensées à l'université. Elles sont de préférence en continuité avec les unités librement choisies au cours du premier cycle. Des parcours types peuvent être proposés par les unités de formation et de recherche.

Conformément au cadre réglementaire paru au JO du 28 décembre 2021(ANNEXE I) et de façon à pouvoir répondre de façon exhaustive aux demandes de validation des étudiants, l'UFR Santé a mis en place les dispositifs suivants:

- 8 UE supplémentaires facultatives validant chacune 10 points (40 points maximum).
 - S3 DFGSM2 : Pneumologie et Néphrologie
 - S4 DFGSM2 : Cardiologie et Hématologie
 - S5 DFGSM3 : Neurologie et EDN
 - S6 DFGSM3 : Digestif et Infectieux
- UE d'engagement pédagogique (40 points).
- UE d'engagement Associatif (40 points).

- UE d'engagement Social (40 points)
- UE Engagement professionnel (10 points pour 70H - 30 points max)
- UE Mobilité Linguistique (60 points max)

Certaines de ces UE font l'objet d'un enseignement et d'un encadrement par l'UFR et sont donc sujettes à des MCCC spécifiques. Cependant afin de préserver le bénéfice des éléments de parcours pour tous les étudiants, certaines UE font l'objet d'une inscription libre et d'une validation par un court mémoire détaillant les éléments de parcours effectués avec éléments de preuves. Chaque mémoire sera évaluée par deux rapporteurs.

Les UE supplémentaires facultatives et les UE d'engagement à MCC spécifiques intégrées à une année, et créés dans le logiciel Apogée à cet effet, sont validées par le Jury de l'année concernée.

Il est créé un Jury spécifique pour la valorisation du parcours étudiant, dont la composition est la suivante : Doyen, Vice-doyen chargé de l'enseignement et responsables pédagogiques du DFGSM et du DFASM.

Le Jury est présidé par l'universitaire chargé de la valorisation du parcours étudiant.

Le rôle du Jury est de colliger les UE déjà validées, de se prononcer sur l'obtention des UE évaluées par un mémoire et de statuer sur l'attribution des points pour les éléments de parcours ne faisant pas l'objet d'une UE.

Le référentiel de compétences génériques, les objectifs de la formation et les recommandations pédagogiques qui s'y rapportent, les items correspondant aux connaissances à acquérir et les situations cliniques de départ pouvant correspondre aux parcours personnalisés sont développés en annexe du présent arrêté.

2. Organisation des enseignements

2.1 Organisation générale

Nombre d'UE	DFASM1: 16 UE Obligatoires 3 UE à valider sur le 2ème cycle (mesures transitoires) 7 UE facultatives de Valorisation du parcours
Volume horaire étudiant de la formation par année	DFASM1: 1964 HEURES

2.2 Composition des enseignements

Se reporter au tableau de modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC) en **annexe 2**

Commentaires sur certains éléments du tableau des MCCC (si les modalités du mémoire, stage, projets tuteurés, certaines UE etc. nécessitent des précisions)

La formation conduisant au diplôme de formation approfondie en sciences médicales comprend des enseignements théoriques, pratiques ainsi que l'accomplissement de stages. Elle tient compte des priorités de santé publique.

L'organisation des enseignements est définie par l'unité de formation et de recherche de médecine, puis approuvée par le président de l'université.

Les enseignements du deuxième cycle dispensés à La Réunion seront basés sur le programme de connaissances à acquérir en 2e cycle, ainsi que sur les modalités des épreuves nationales classantes selon les arrêtés du Journal Officiel de 2021 et 2022 (décret n° 2021-1156 du 7/09/2021, arrêté du 21/12/2021 et arrêté du 19/04/2022).

- décret n° 2021-1156 du 7/09/2021 relatif à l'accès au troisième cycle des études de médecine,
- arrêtés du 21/12/2021 relatif à l'organisation des épreuves nationales donnant accès au troisième cycle des études de médecine , et portant modification de plusieurs arrêtés relatifs aux formations de santé ;
- arrêté du 19/04/2022 fixant les modalités d'organisation de la procédure nationale d'appariement pour l'accès au troisième cycle des études de médecine.

Le principe global est une alternance entre les périodes de cours (séquences de 5 à 6 semaines) et les stages, sans corrélation systématique entre les cours et les stages mais avec une logique de continuité pédagogique sur l'année. Par ailleurs, il y a aussi une alternance entre DFASM 1 et 2.

Les cours sont dispensés en présentiel obligatoire, au format Enseignement Dirigé en groupes adaptés, à raison de 20 heures/semaine environ : les supports de cours (référentiels), les fiches LiSA (Livret de Suivi des Apprentissages), les ouvrages de collège, les ressources sur les connaissances cliniques et l'analyse des situations cliniques via ClinicalKey Student (CKS) sont mis à disposition des étudiants en accès libre à la Bibliothèque Universitaire de l'Université de La Réunion implantée dans le nouveau campus et depuis son espace numérique.

2.3 Assiduité aux enseignements

ASSIDUITÉS, MODALITÉS ET JUSTIFICATIFS D'ABSENCE	
Aux CM	<input checked="" type="checkbox"/> obligatoire ; <input type="checkbox"/> facultative
Aux TD	<input checked="" type="checkbox"/> obligatoire ; <input type="checkbox"/> facultative
Aux TP/Stages	<input checked="" type="checkbox"/> obligatoire ; <input type="checkbox"/> facultative
Dispense d'assiduité (A préciser)	Toutes demandes d'aménagement des études dans le cadre des dispositions de l'article 2.3 du règlement général des études sont à formuler lors de l'inscription pédagogique selon le calendrier et les modalités communiquées par la scolarité. En cas de changement de situation en cours d'année. Ces aménagements font l'objet d'une demande motivée au responsable pédagogique du parcours.

Modalités et justificatifs d'absence (A préciser)	<p>La présence aux enseignements est obligatoire avec liste d'émargement à enseignements.</p> <p>Dans le cadre des dispositions de l'article 2 du règlement général des études, il est précisé que l'ensemble des étudiants doivent être inscrits et assidus aux cours, travaux dirigés ou pratiques, réaliser les stages obligatoires intégrés à la formation et se présenter aux examens.</p> <p>Toute absence devra être justifiée à la scolarité par des pièces officielles dans un délai de 48 heures</p>
---	--

3. Règles d'acquisition des enseignements

3.1 Validation

(UE, semestres le cas échéant, année...)

VALIDATION Règles d'acquisition des UE, blocs de connaissances et de compétences, semestres, année, diplôme <i>(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)</i>	
Éléments constitutifs ou matières le cas échéant	<p>Sont admis à poursuivre au semestre 9, les étudiants ayant validé à l'issue des semestres 7 et 8 l'ensemble des UE (enseignements, stages, gardes et ECOS) ou d'avoir validé au minimum 35 ECTS; en cas de redoublement, les UE validées restent acquises.</p> <p>Sur ses prérogatives, les délibérations du jury sont collégiales et se déroulent dans le respect de l'anonymat des candidats ; ses décisions sont souveraines et sans appel.</p>
UE	<p>DFASM1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> UE1.S7 Rhumatologie UE2.S7 Médecine Physique et de Réadaptation UE3.S7 Orthopédie UE4.S7 Gériatrie UE5.S7 Hématologie 2 UE7.S8 Ophtalmologie - ORL - Chirurgie Maxillo Faciale UE9.S8 Urologie UE10.S8 Psychiatrie UE11.S8 Addictologie UE12.S8 Médecine Légale - Droit Médical - Précarité UE13.S8 Cancérologie UE14.S8 Soins palliatifs - Douleur UE6.S7 / UE15.S8 Lecture Critique d'Articles UE Stages (Annualisée) UE Gardes (Annualisée) UE ECOS (Annualisée) <p>A valider sur 2e cycle (Mesures transitoires)</p>

	UE Néphrologie UE Pneumologie UE Cardiologie 2 Valorisation Parcours UE supplémentaire cursus Médecine (UE Urologie etc...) UE validation cursus Hors Médecine UE Sauvetage en mer (facultative) UE Engagement Associatif (facultative) UE Engagement pédagogique (facultative) UE Engagement social (facultative) UE Engagement professionnel (facultative) UE Mobilité Linguistique (facultative)
Semestre	S7 - S8
Année	DFASM1
Diplôme	DFASM

3.2 Compensation

COMPENSATION <i>(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)</i>	
Préciser les modalités de compensation si besoin	La compensation n'est applicable pour le DFASM

3.3 Capitalisation

CAPITALISATION/CONSERVATION <i>(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)</i>	
Préciser les modalités de capitalisation si besoin	DFASM1: en cas de redoublement, les UE validées restent acquises.

4. Examens

4.1 Modalités de convocation et d'accès aux épreuves

POUR CHAQUE SEMESTRE ET/OU CHAQUE ÉPREUVE MODALITÉS DE CONVOCATION ET CONDITIONS D'ACCÈS *(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)*

A préciser

Pour chaque session d'examen, les lieux, calendriers et horaires des épreuves sont diffusés par voie d'affichage sur le site de formation et sur l'environnement de travail numérique de l'UFR Santé (<http://esante.univ-reunion.fr/>) au plus tard 15 jours avant le début de la première épreuve (à l'exception des CC qui peuvent se dérouler sans délais de prévenance) ; cet avis tient lieu de convocation officielle avec la liste des candidats autorisés à composer. Dès parution, les étudiants doivent vérifier qu'ils figurent bien sur la liste des autorisés à composer. Toute erreur ou omission doit être signalée au plus tard 8 jours avant le début des épreuves.

La calculatrice ou tout autre dispositif pouvant assurer les mêmes fonctions n'est pas autorisé pour toutes les épreuves (sauf dispositions contraires)

Le matériel de composition aux épreuves peut comprendre une grille à lecture optique, une copie rédactionnelle ou un matériel informatique. La correction est effectuée dans le respect du principe de l'anonymat sous contrôle de l'administration.

Les candidats se présentent au centre d'examen à l'heure de convocation mentionnée sur l'avis cité précédemment afin de faciliter les opérations de contrôle pour l'accès réservé aux candidats autorisés à composer et munis de leur carte d'étudiant.

Tout objet pouvant être suspecté comme moyen de fraude est interdit en salle de composition ; en matière de fraudes ou de troubles au déroulement des épreuves, s'applique le règlement intérieur de l'université de La Réunion.

A compter de l'ouverture des sujets, l'accès en salle de composition n'est plus autorisé aux candidats, quel que soit le motif invoqué pour le retard ; les candidats retardataires sont déclarés absents et la note zéro qui leur est attribuée est prise en compte pour le calcul de la moyenne.

A compter de la distribution des sujets et jusqu'à la collecte de toutes les compositions (grille à lecture optique ou copie rédactionnelle), les déplacements et la communication entre les candidats sont interdits. La consultation du sujet distribué et l'utilisation du papier destiné au brouillon ne sont permises que durant la composition de l'épreuve signalée pour son début et sa fin par le chef du centre d'examen ; le non-respect de ces dispositions et tout agissement de nature à établir une fraude ou une tentative de fraude seront suivis d'une procédure disciplinaire.

Dans le cadre des ECOS, et conformément à la réglementation en vigueur : les étudiants sont convoqués dans les centres d'examens et mobilisés pour une durée de 5H00 afin de respecter la confidentialité des épreuves. L'organisation pratique de ces épreuves sera communiquée dans un délai utile par l'UFR Santé.

4.2 Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

4.2.1 MODALITÉS D'EXAMENS

(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)

L'acquisition des connaissances et des compétences est évaluée selon les modalités suivantes:

(en complément du tableau des MCCC en annexe, préciser l'organisation et les formes variées des évaluations prévues dans la formation ainsi que les modalités relatives à la session de rattrapage)

<p>Évaluation terminale :</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> OUI ; <input type="checkbox"/> NON</p> <p>A préciser : Appliqué à l'ensemble des UE conformément aux MCC (Examens Écrit, Oral et Mémoire): Cf. MCC</p> <p>ECOS facultaires :</p> <p>Les étudiants sont évalués sur 5 épreuves (5 stations) de 7 minutes précédée de chacune d'1 minute de lecture par vignette.</p>
<p>Évaluation continue avec la possibilité d'un contrôle terminal</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> OUI ; <input type="checkbox"/> NON</p> <p>A préciser : Cf. MCC</p>
<p>Évaluation continue intégrale</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> OUI ; <input type="checkbox"/> NON</p> <p>A préciser : Cf. MCC</p>
<p>Modalités</p>	<p>1-Modalités globales</p> <p>Les évaluations des connaissances des étudiants de 2eme cycle s'organiseront sous forme de contrôle continu et de contrôle terminal pour les UE obligatoires portant sur les cours théoriques :</p>

-sous forme de contrôle continu (CC) comptant pour 20% de la note finale de chaque UE. Ces contrôles se présenteront sous la forme d'évaluations courtes réalisées lors de certaines séances d'enseignements dirigés d'une UE.

-sous forme de contrôle de l'assiduité comptant pour 10 % de la note finale de chaque UE, note basée sur la présence des étudiants aux enseignements obligatoires, calculée au prorata du nombre de séances.

-sous forme de contrôle terminal (CT) à la fin de chaque semestre. Les évaluations seront conduites pour chaque UE. Les notes de contrôle terminal détermineront 70% de la note finale de chaque UE.

A l'issue des jurys de session 1, les étudiants n'ayant pas validé l'ensemble des UE en session 1 doivent repasser tout ou partie des UE concernées en session 2. A l'issue des épreuves de session 2, le jury se réunit pour valider les résultats et définir l'admission globale à l'année de formation.

2-Modalités docimologiques

Les modalités de contrôle de connaissance seront précisées pour chaque UE. L'objectif est une concordance entre les modalités d'enseignement, les modalités d'évaluation des Epreuves Dématérialisées Nationales (EDN) et les modalités de contrôles terminaux/continus proposés aux étudiants. Les étudiants seront évalués en contrôle terminal sur des dossiers cliniques progressifs (modalité préférentielle des EDN) avec des questions dont la docimologie est celle définie par le conseil scientifique en médecine (MESR) et validées par le comité de suivi de la R2C (COSUI R2C) selon la note d'information de décembre 2022.

Cette docimologie fait appel à divers types de questions pour évaluer les connaissances :

- les Questions à Réponses multiples (QRM)
- les Questions à Réponse Unique à meilleure réponse (QRU)
- les Questions à nombre de Réponses Précisé (QRP)
- les Questions à Réponses multiples parmi dix à vingt-cinq propositions (QRP Longues)
- les Questions « Zone à Pointer » (QZP)
- les Questions à Réponse Ouverte et Courte (QROC)
- les Tests de Concordance de Scripts (TCS) : début au niveau national pour l'EDN 2024.

Cette modalité d'évaluation permet d'enrichir l'évaluation et la mobilisation des connaissances.

Tous les examens terminaux des UE de cours théoriques seront constitués de dossiers progressifs avec emploi de cette docimologie. Les évaluations des contrôles continus seront de courte durée, articulant des mini-dossiers et des questions libres d'évaluation de connaissances.

Pour les examens terminaux des enseignements théoriques, plusieurs UE pourront être regroupées au sein de « bloc » afin de permettre une composition d'examen sur 2 à 3 heures, proche de l'attendu des EDN (3 heures par épreuve). Chaque bloc est constitué de 1 ou plusieurs UE auxquelles l'étudiant est inscrit, et donne lieu à une note par UE et non une note globale pour le bloc. La validation se fait par UE.

Pour l'UE de LCA, les modalités seront identiques à celles des EDN : épreuve de 3 heures comportant une analyse de 2 articles originaux issus de la littérature scientifique, avec 13 à 17 questions à choix multiple par article (environ 1h30 par article).

3-Modalités logistiques

Afin de préparer les étudiants à composer dans les conditions les plus proches des EDN, les examens seront réalisés en présentiel sur tablettes numériques tactiles au travers d'une plateforme pédagogique et d'évaluation dédiée (université numérique en santé et sport ; UNESS).

Ces examens, peuvent être réalisés au format papier en cas d'imprévu technique (connexion internet défaillante, matériel non opérationnel) afin de ne pas pénaliser les étudiants dans l'organisation de leur scolarité.

Les examens seront de type : dossiers progressifs et questions isolées sous format numérique, chargés via la plateforme UNESS, plateforme nationale qui héberge déjà de multiples interfaces pour les études en santé et qui développe la technologie appropriée pour la réalisation de telles épreuves.

4.2.2 ABSENCES AUX EXAMENS

Préciser les modalités de rattrapage en cas d'absence à un examen ou les résultats reportés sur le relevé de notes (ABJ, ABI, DÉFAILLANT)

(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)

<p>Absence aux évaluations continues (modalités à préciser)</p>	<p>Toute absence (justifiée ou non) d'un candidat à une ou plusieurs épreuves est sans recours et la note zéro qui lui est attribuée est prise en compte pour le calcul de la moyenne.</p>
<p>Absence aux évaluations terminales de session initiale ou de session de rattrapage (modalités à préciser)</p>	<p>Toute absence (justifiée ou non) d'un candidat à une ou plusieurs épreuves est sans recours et la note zéro qui lui est attribuée est prise en compte pour le calcul de la moyenne. Cf RGE : 2.3 Régime spécifique et aménagement des études "...Un aménagement peut être proposé à ces situations, avec les mesures suivantes :</p> <p>a. Une dispense partielle ou totale d'assiduité fixée en référence à une ou plusieurs périodes ou une ou plusieurs plages hebdomadaires pour des enseignements théoriques, pratiques, méthodologiques ou cliniques ainsi qu'à des évaluations ;</p> <p>b. Des dispositions particulières, notamment au moyen de nouvelles technologies de l'information et de la communication, proposées à l'étudiant pour suivre la formation ou participer aux évaluations afférentes ;</p>

c. Des examens de substitution dans le cadre de l'évaluation initiale ou de la session de rattrapage seront proposés au choix des composantes, avant la date de délibération fixée pour la session concernée par le calendrier pédagogique de la formation, sur présentation des justificatifs nécessaires prouvant l'incapacité avérée de l'étudiant à être physiquement présent pour participer en premier lieu aux examens..."

5. Résultats

5.1 Les jurys

LES JURYS <i>(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)</i>	
Modalités sur la délibération à préciser	Sur ses prérogatives, les délibérations du jury sont collégiales et se déroulent dans le respect de l'anonymat des candidats ; ses décisions sont souveraines et sans appel.

5.2 Modalités d'obtention du diplôme

MODALITES D'OBTENTION DU DIPLÔME <i>(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)</i>	
Modalités à préciser	La délivrance du diplôme de formation approfondie en sciences médicales (DFASM) est subordonnée à la validation à l'issue du semestre 12 de toutes les unités d'enseignement et de la réalisation de l'intégralité des stages et gardes soit : 18 mois de stage à temps complet sur 3 ans dont 6 mois obligatoires sur la 6ème année et 25 gardes sur 3 ans dont 5 au minimum par année de formation.

5.3 Communication des résultats

COMMUNICATION DES RÉSULTATS <i>(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)</i>	
Modalités à préciser	<p>A l'issue de chaque semestre et de chaque session d'examen, les notes et résultats obtenus sont consultables par le candidat au moyen de l'application électronique via le lien : http://mondossierweb.unvi-reunion.fr/ (rubrique "Notes et résultats").</p> <p>Les relevés de notes officiels et signés sont téléchargeables via le lien : (http://monbureau.univ-reunion.fr) à la rubrique "Documents", sous rubrique "Mes documents", dossier "Relevés de notes".</p>

5.4 Le redoublement

REDOUBLEMENT	
Modalités du redoublement à préciser	DFASM1: À l'issue des épreuves de rattrapage (session 2 des examens) et à l'issue des délibérations du jury, les étudiants ayant validés moins de 35 ECTS sont ajournés et conservent le bénéfice des UE acquises.

6. Dispositions diverses

6.1 Dispositions spécifiques à la formation

(le cas échéant)
Le DFASM est régi par les arrêtés cités précédemment pour lesquels il ne peut y avoir de dispositions spécifiques locales.

6.2 Mesures transitoires

(le cas échéant) A utiliser en cas de changement de maquette
Les UE du 1er cycle suivantes : Néphrologie, Pneumologie et Cardiologie 2 devront être validées par les étudiants avant la fin du 2e cycle afin de pouvoir prétendre accéder au 3e cycle des études.